

## **Sous-axe 2**

### **Société de l'information**

#### **1 - Du diagnostic à la stratégie**

Les technologies de l'information et de la communication sont l'épine dorsale de la société de la connaissance. Celle-ci place le savoir à l'origine de la valeur ajoutée et de l'innovation, à la fois économique et sociétale. La stratégie régionale veut remettre les technologies de l'information et de la communication à leur place : celle de moyen transversal au service du progrès des autres domaines pour développer de nouvelles activités et de nouveaux services. Elle identifie les clés sur lesquelles agir pour optimiser l'effet d'entraînement sur ces domaines. Pour entériner ce choix qui privilégie le but plutôt que l'outil, ce volet est appelé société de l'information.

La région Nord-Pas-de-Calais mène, depuis une douzaine d'années une politique de promotion des technologies de l'information et de la communication. Ce volontarisme politique a permis à nombre de projets de dessiner un paysage actif de la région dans le domaine : plates-formes de service régionales, position parmi les leaders nationaux de la télésanté, grands projets autour d'un secteur économique des technologies de l'information et de la communication émergent, collectivités engagées dans les dispositifs de ville numérique. L'effort régional de développement de l'accessibilité a contribué à changer radicalement le paysage du domaine. Désormais, l'utilisation de la messagerie électronique et de l'Internet se rapproche des taux nationaux et la téléphonie mobile ou les systèmes de navigation GPS sont devenus des objets quotidiens. Dans notre région comme ailleurs, l'intégration progressive de ces outils a déjà modifié bien des comportements personnels et professionnels. En Europe, leurs apports génèrent un quart de la croissance depuis plusieurs années.

#### **Des « TIC » à la société de l'information**

Aujourd'hui, la convergence du progrès des outils et de l'appropriation des enjeux hors du cercle des spécialistes permet le basculement d'une stratégie de développement des technologies de l'information et de la communication en tant que telles à une stratégie de mobilisation transversale de ces outils au service des autres domaines.

La stratégie 2007-2013 vise à accompagner et à tirer avantage de l'émergence enfin réelle de la société de l'information c'est-à-dire d'une organisation de la société centrée sur l'information, sa production, sa possession, sa circulation et son usage. Elle sert la stratégie régionale d'accroissement de la valeur ajoutée appuyée sur l'innovation et la recherche en contribuant à la dissémination du grand pouvoir d'innovation des outils de la société de l'information dans

différentes sphères de la société auxquelles ses outils peuvent apporter une réelle amélioration voire un progrès.

Cette approche transversale est conforme à l'esprit des textes de référence européens et français : OSC, stratégie i2010, CRSN, et au document régional de préparation du CRSN de juin 2005 mais aussi à la segmentation opérée par le choix préférentiel (« earmarking »).

Cependant, comme il n'est pas envisageable d'embrasser l'ensemble des aspects du développement de la société de l'information, la stratégie met en oeuvre deux principes de concentration : tenir compte des conditions et des besoins propres à la région et viser là où les outils de la société de l'information apportent le plus. C'est sur ces points que portent les objectifs du programme opérationnel. Ce sont les objectifs leviers.

### **Élément central de stratégie :**

- mise en oeuvre d'une priorité transversale en faveur de la société de l'information par l'adoption d'une bonification, sur l'ensemble des axes du programme, des taux de cofinancement des parties de projets apportant une réelle innovation en termes de services offerts ou d'usage des technologies de l'information et de la communication. Cette bonification, imputée sur les crédits prévus pour chacun des axes se référera aux recommandations du groupe de travail « société de l'information » pour chaque secteur et sera instruite et évaluée dans le cadre des dispositifs prévus pour la gestion du présent sous-axe ;
- cette priorité transversale est néanmoins insuffisante pour assurer le développement de domaines régionaux d'excellence, ce qui justifie le maintien, en parallèle d'un sous-axe spécifique.

<b>Rappel du diagnostic :</b>	<b>Éléments de stratégie :</b>
<p>Dans le domaine des infrastructures, le niveau d'équipement en réseau de télécommunications de la région est supérieur à la moyenne nationale. Mais la question de la desserte des zones isolées reste parfois posée. Dans un domaine très évolutif, et largement soumis à des conditions de marché dépassant la question des infrastructures, le besoin d'accompagnement des acteurs publics est reconnu.</p> <p>Dans le domaine des services et des usages, le volontarisme politique initial a permis la promotion de l'accessibilité, la mise en place de plusieurs plate-formes de service régionales ambitieuses et le soutien de projets significatifs comparés aux autres régions. Pourtant une large partie de l'immense potentiel d'activités et de services nouveaux que permettent de développer les outils de la société de l'information reste inexplorée et fait de la consolidation des acquis et de l'extension du nombre des acteurs et des secteurs qui s'en approprient le pouvoir d'innovation, le grand enjeu des années à venir.</p>	<p>- appuyer les compléments de dessertes locales là où elle fait encore défaut mais surtout là où des besoins économiques spécifiques sont identifiés et ne peuvent trouver de réponse adaptée dans le cadre du fonctionnement normal des marchés.</p> <p>A noter que, comme il l'est énoncé dans le CRSN, le FEDER, dans le cadre du financement des infrastructures de haut débit ne pourra intervenir que dans les petites communes isolées situées en zones blanches et dans les zones d'activité économique lorsque l'insuffisance de l'initiative privée sera démontrée de façon avérée pour ce qui est des infrastructures de très haut débit.</p> <p>Est considéré comme du très haut-débit, un débit de 50 Mbps minimum.</p> <p>- privilégier 2 secteurs de concentration des moyens dans l'optique de pôles d'excellence régionaux en Société de l'information : la santé et la modernisation des services publics. Ce second secteur portera notamment une attention particulière au développement des services et usages dans les secteurs les plus handicapés socialement (quartiers urbains) ou géographiquement (zones rurales).</p>

### **Éléments de stratégie complémentaires du sous axe et de l'axe :**

- la spécificité de l'approche en faveur de la Société de l'information, à la fois thématique propre et priorité transversale pour l'ensemble des activités économiques et sociales, justifie une politique active et coordonnée de l'ensemble des acteurs au sein d'une gouvernance adaptée qui devra être mise en place ;
- une part des moyens de ce sous-axe sera réservée au soutien de l'ingénierie de projets et d'actions particulièrement innovantes, exemplaires ou expérimentales en veillant impérativement à ce que ces actions fassent l'objet d'une implication forte du partenariat, d'un suivi particulier et d'une évaluation systématique de leurs résultats et possibilités de généralisation ;

- les transports et les technologies de l'information et de la communication sont tous deux identifiés comme secteur prioritaire au titre des domaines d'excellence pour la recherche régionale. Le développement économique et l'innovation dans ces secteurs pourront donc parallèlement bénéficier des actions prévues au titre de l'axe 1 .

## **2 - La déclinaison de la stratégie au sein du sous-axe 2 de l'axe 3**

### **Le rôle pivot de la gouvernance**

Le choix fondateur de passer à l'approche transversale de la société de l'information et de mieux cibler les choix de politique publique implique la mise en place d'un organe d'observation large, tourné vers la collecte de données sur les résultats de la politique menée. Celui-ci devra être mis en place en 2007. Ce choix exige aussi une participation active des acteurs de la société de l'information (acteurs publics, consulaires, associations professionnelles, professionnels sectoriels spécialisés dans la mise en oeuvre des outils de la société de l'information...à terme, les utilisateurs). Ceux-ci doivent concevoir les orientations souhaitables à donner aux politiques publiques, les ajuster dans le temps notamment grâce aux outils d'observation, mais ils doivent aussi être les premiers porteurs de ces politiques. Enfin, le choix de la transversalité implique un accompagnement des acteurs des autres domaines dans leur parcours progressif vers la mise en oeuvre active d'outils de la société de l'information (exemples : transport, environnement, éducation...). La gouvernance vise aussi à consolider une dynamique régionale grâce aux échanges et aux partages entre les acteurs. Un organe opérationnel doit permettre à la gouvernance d'assurer concrètement ces tâches. Un organe politique doit valider les options qu'elle propose. Bien qu'adossée au programme opérationnel, la vocation de la gouvernance est de porter sur tout le champ de la société de l'information en région.

L'ensemble du dispositif sommairement présenté ici donne lieu à l'élaboration d'un document collectif qui sera la référence commune des acteurs dans leur mise en oeuvre de la gouvernance du programme opérationnel.

### **De grandes priorités et une priorité transversale**

Le choix de s'attacher aux services innovants rendus possibles par les outils de la société de l'information conduit naturellement à faire de leur prise en compte un élément prioritaire au sein des autres axes du programme opérationnel selon des modalités définies dans un document spécifique et, plus succinctement, dans la stratégie de chaque axe.

Il demeure quelques priorités qui ne sauraient se retrouver dans les autres axes qu'il convient de consacrer dans un sous-axe « société de l'information ». Ces priorités portent logiquement :

- Sur la gouvernance dont le rôle central vient d'être développé,
- Sur l'innovation au sens large du terme que permet d'envisager les outils de la société de l'information,
- Sur la télésanté qui doit permettre à la région de passer d'une position enviable en France à une excellence à l'échelon européen,
- Sur l'amélioration des relations entre élus, usagers et administration qui est un domaine dans lequel la région peut acquérir une avance sensible en parfaite cohérence avec sa tradition de qualité des services publics et d'innovation sociale,
- Sur l'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures à haut débit ou très haut débit dans les zones où le marché est défaillant.

**FICHES ACTIONS**

**PROGRAMME OPERATIONNEL  
FEDER**

**Axe 3 - sous-axe 2**

**La société de l'information**

## Priorité 4 – Gouvernance de la société de l'information

<p><b>Éléments de diagnostic</b></p>	<p>Soutenues par les dispositifs de soutien prévus au Contrat de Plan et dans les DOCUP, de nombreuses initiatives utiles au développement de la société de l'information ont été lancées dans le Nord-Pas-de-Calais ces dernières années. Pourtant ces politiques, malgré leur succès, manquent encore de reconnaissance et nécessiteraient une meilleure mise en cohérence et une meilleure visibilité. De même, l'extension du nombre des acteurs et des secteurs qui s'en approprient le pouvoir d'innovation est un grand enjeu des années à venir.</p> <p>Un dispositif concerté d'observation, d'accompagnement des acteurs et de gouvernance apparaît donc comme nécessaire à ce stade ; il est le préambule à la bonne conduite des actions liées à cette priorité.</p> <p>Son absence jusqu'à présent induit qu'il est aujourd'hui impossible de chiffrer l'existant et donc de définir des objectifs sur cette base.</p>
<p><b>Extraits du Cadre de Référence Stratégique National</b></p>	<p>III-2 A Priorité 2 : Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information</p> <p>« L'objectif sera donc de favoriser la mise en place d'outils et de stratégies de gouvernance au niveau régional, de favoriser l'intégration des TIC dans le développement économique des entreprises et de renforcer le développement des usages. »</p> <p>« Parmi les thèmes suivants, les programmes opérationnels pourront retenir de :</p> <p>Favoriser la gouvernance pour la cohérence des projets territoriaux et la mise en réseau des acteurs locaux pour plus d'efficacité collective. Il s'agira d'intégrer la dimension des TIC au niveau adéquat dans chacune des actions publiques territoriales et de garantir la cohérence d'ensemble de cette dimension. »</p>
<p><b>Stratégie</b></p>	<p>L'objectif global de la gouvernance est la cohérence, l'efficacité et l'efficience du volet société de l'information du programme opérationnel. Cependant, le programme opérationnel est, pour les acteurs du domaine, l'occasion de mettre en place l'outil de gouvernance dont il a besoin depuis longtemps plus globalement. Il s'agit de chercher la pleine association d'acteurs non habituellement conviés aux organes de réflexion stratégique du secteur qui peuvent apporter des points de vue utiles tout en gardant à l'esprit la visée d'intérêt général régional qui justifie la mobilisation de crédits publics.</p> <p>L'efficacité qui est recherchée ne tient pas seulement à l'amélioration des processus de décision administratifs traditionnels mais aussi à l'utilisation résolue des apports de la coopération des acteurs régionaux au service de l'objectif commun de développement de la région.</p> <p>La gouvernance, nécessaire au bon développement de la société de l'information dans la région Nord – Pas-de-Calais est primordiale dans la mise en oeuvre effective d'une priorité transversale « société de l'information » au sein de l'ensemble des priorités du programme opérationnel. C'est, en effet, au dispositif de gouvernance de définir les modalités d'attribution de bonifications financières aux projets faisant appel, pour leur amélioration, aux technologies de l'information et de la communication. Il doit aussi inciter les acteurs à faire appel aux capacités d'innovation de ces technologies et les</p>

	<p>accompagner dans cette voie. Pour ce faire, les recommandations du groupe de travail dans les divers domaines du programme opérationnel seront un élément qu'il appartiendra aux acteurs de prendre pour référence pour faire le meilleur usage des technologies</p>
<b>Objectifs</b>	<p>1/Améliorer la connaissance partagée de l'existant, ce qui passe par un premier état des lieux ;  2/Accroître les échanges entre les acteurs pour enrichir le point de vue de chacun et se saisir des opportunités de mettre en commun ;  3/Améliorer la sensibilisation des acteurs pouvant faire appel à des démarches coordonnées ;  4/Développer la concertation ;  5/Partager des objectifs et coopérer en vue de les atteindre ;  6/ Améliorer la communication pour mettre en valeur les bons projets de la région.</p>
<b>Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact</b>	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets (société de l'information) : <b>30</b></li> <li>- Nombre d'études/enquêtes : <b>6</b></li> <li>- Nombre de réunions de la gouvernance régionale : <b>18</b></li> </ul>
<b>Types d'actions éligibles</b>	<p>Les dépenses concourant à atteindre les objectifs stratégiques sont a priori éligibles.  Cependant, les crédits disponibles limités conduisent à fixer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le mobilier et l'immobilier sont inéligibles ;</li> <li>- Seront soumis systématiquement pour avis du comité d'experts les projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui relèvent de financements publics de droit commun ;</li> <li>• dont des phases antérieures ont été soutenues (réurrence...).</li> <li>• dont le déploiement de matériel représente plus du quart du montant total du dossier ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Les dossiers qui n'appliqueront pas les principes d'éco-conditionnalité de la priorité transversale environnement seront inéligibles.  Exemples d'actions éligibles concourant à l'atteinte des objectifs stratégiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observatoire régional de la société de l'information ;</li> <li>- études ;</li> <li>- expertises ;</li> <li>- prestations d'accompagnement des acteurs ;</li> <li>- soutien aux actions de développement de partenariats et d'intégration de programmes ou de projets internationaux (en particulier européens) ;</li> </ul>
<b>Modalités de sélection des projets</b>	<p>Tant pour son apport transversal que pour les priorités relevant du sous-axe société de l'information, des modalités de mise en oeuvre du programme opérationnel sont prévues qui renvoient à un document spécifique.</p> <p>Les grandes lignes de ce dispositif sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un dispositif de gouvernance comportant trois éléments : un comité stratégique, un comité d'experts réunissant les acteurs de la société de l'information et un organe opérationnel, l'observatoire de la société de l'information. Ce dernier organe sera doté de ressources propres pour observer la société de l'information, animer le dispositif de gouvernance et accompagner les acteurs.</li> </ul>

	<p>- Segmentation des projets en « grands projets », projets répondant à des appels à projets et autres projets dont la gouvernance détermine les contours et les contenus précis et auxquels elle attribue une part annuelle évolutive des crédits FEDER disponibles. La part des autres projets devra être dégressive.</p> <p>Application de processus d'instruction et d'évaluation associant la gouvernance de manière différenciée en fonction du type des projets et du domaine concerné.</p>
<b>Références aux autres priorités et/ou aux priorités transversales</b>	Articulation avec la gouvernance de l'axe I et la stratégie en faveur de l'innovation.
<b>Critères introduits par l'Evaluation stratégique environnementale</b>	Informier et sensibiliser les bénéficiaires à la gestion des déchets électriques et électroniques liés au renouvellement du matériel informatique (filères de valorisation, recyclage, don à des associations caritatives).

## Priorité 5 – Soutien d’actions innovantes intégrant les outils de la société de l’information

<b>Éléments de diagnostic</b>	L'importance reconnue des outils qui permettent à un territoire de s'intégrer à la société de l'information et à son immense potentiel d'activités et de services nouveaux font de la consolidation des acquis et de l'extension du nombre des acteurs et des secteurs qui s'en approprient le pouvoir d'innovation, le grand enjeu des années à venir.
<b>Extraits du Cadre de Référence National</b>	III-2 A Priorité 2 : Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information « Favoriser la prise en compte des TIC pour l'innovation dans les secteurs publics et privés »
<b>Stratégie</b>	<p>La région Nord – Pas-de-Calais, fidèle à une longue tradition dans laquelle l'innovation économique et l'innovation de société se sont mutuellement renforcées, souhaite faire de l'utilisation des outils de la société de l'information au service de l'innovation une de ses priorités.</p> <p>Parallèlement au soutien à l'innovation dans le champ économique présent dans l'axe économique du programme, la présente priorité, dans l'esprit du volet e-inclusion de la stratégie européenne i2010, vise l'amélioration de la qualité de la vie par l'innovation.</p> <p>Il ne s'agit pas dans cette priorité de poursuivre un objectif ou une thématique de projets particuliers mais de s'attacher au caractère innovant de projets faisant appel aux outils de la société de l'information. La grande vitesse avec laquelle ces outils s'introduisent dans la société et modifient les comportements dans tous les milieux et à tous les âges nécessite que soient appuyées les initiatives pionnières tenant compte et tirant profit de ces évolutions au service de l'innovation sociétale. Pour mieux servir l'intérêt général, le soutien aux projets innovants vise aussi leur reproductibilité notamment sur le territoire régional. Pour développer la culture de l'innovation, celle-ci doit être répandue et durable.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>1/ Développer l'innovation faisant appel aux outils de la société de l'information se traduisant par des améliorations mesurables de la qualité de la vie de groupes identifiés d'habitants de la région.</p> <p>2/ Développer le nombre de groupes sociaux et de territoires mettant en oeuvre des innovations sociétales faisant appel aux outils de la société de l'information.</p>
<b>Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact</b>	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets (société de l'information) : <b>30</b></li> <li>- Nombre de partenaires associés au pilotage des projets(&gt;1) : <b>80</b></li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation : <b>25</b></li> </ul>
<b>Types d'actions éligibles</b>	<p>Cependant, les crédits disponibles limités conduisent à fixer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le mobilier et l'immobilier sont inéligibles.</li> <li>- Seront soumis systématiquement pour avis du comité d'experts les projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont le déploiement de matériel représente plus du quart du montant total du dossier ;</li> <li>• qui relèvent de financements publics de droit commun ;</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dont des phases antérieures ont été soutenues (récurrence...).</li> </ul> <p>Exemples d'actions éligibles concourant à l'atteinte des objectifs stratégiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement de plates-formes techniques et logicielles ;</li> <li>- accompagnement des démarches de partenariat avec des opérateurs privés, extra-régionaux (y compris étrangers) ;</li> <li>- prestation d'accompagnement des démarches visant leur évaluation et leur reproduction pour d'autres groupes et territoires ;</li> <li>- Les dépenses concourant à atteindre les objectifs stratégiques sont a priori éligibles.</li> <li>- ...</li> </ul>
<b>Modalités de sélection des projets</b>	<p>Les TIC devront représenter un vecteur d'innovation significatif et reproductible dans d'autres contextes, thématiques ou géographiques.</p> <p>Les modalités doivent être précisées dans le cadre du dispositif de gouvernance en fonction du domaine auquel elles s'appliquent.</p>
<b>Références aux autres priorités et/ou aux priorités transversales</b>	<p>Les dossiers qui n'appliqueront pas les principes d'éco-conditionnalité de la priorité transversale environnement seront inéligibles.</p>
<b>Critères introduits par l'Evaluation stratégique environnementale</b>	<p>Informier et sensibiliser les bénéficiaires à la gestion des déchets électriques et électroniques liés au renouvellement du matériel informatique (filiales de valorisation, recyclage, don à des associations caritatives).</p>

## **Priorité 6 – Amélioration des relations administration – usagers - élus**

<b>Eléments de diagnostic</b>	<p>La région est une des premières de France dans ce domaine par l'ampleur, le nombre et la diversité des projets menés ou en cours de réalisation.</p> <p>Cependant, le faible taux de présence des communes sur Internet montre, inversement, que seule une politique de long terme passant du soutien des pionniers à une large appropriation et mise en oeuvre des outils de la société de l'information pourrait définitivement conforter une position régionale favorable dans ce domaine.</p>
<b>Extraits du Cadre de Référence Stratégique National</b>	<p>III-2 A Priorité 2 : Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information</p> <p>« Généraliser le déploiement des plates-formes de services mutualisés en ligne pour de meilleurs services au public au meilleur prix. »</p> <p>« Favoriser la prise en compte des TIC pour l'innovation dans les secteurs publics et privés »</p>
<b>Stratégie</b>	<p><b>Sous-thématique « Relation administration - usagers »</b></p> <p>Notre région est attachée à la qualité de ses services publics, garants de l'équité de traitement des habitants et condition de l'efficacité du système économique. Or, une part importante de l'activité des services publics consiste dans le traitement d'informations. Ceux-ci sont donc des bénéficiaires potentiels importants des apports des technologies de l'information et de la communication.</p> <p>Les objectifs ci-dessous se justifient à la fois parce-qu'ils sont quantifiables, mais surtout parce-que l'atteinte de ces objectifs sous entend que les étapes clefs menant à la prise en main des outils, puis à l'autonomisation, notamment des collectivités, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (aux niveaux stratégiques et/ou opérationnels) ont été franchies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et formation des décideurs et des agents,</li> <li>- Information des habitants, voire leur association dans la définition de services répondant à leurs besoins,</li> <li>- Dématérialisation des procédures existantes et développement de services de proximité,</li> <li>- Développement par les services publics, notamment des collectivités, de leur présence en ligne et de la mobilisation des TIC en interne à leur organisation (Intranet).</li> </ul> <p><b>Sous-thématique « Relation citoyens - élus»</b></p> <p>Plus spécifiquement, les outils de la société de l'information portent en eux-mêmes un grand potentiel pour contribuer à la diffusion d'informations et au dialogue des personnes en grand nombre.</p> <p>L'emploi de ces outils peut contribuer à rendre nos démocraties locales plus transparentes (disponibilité des</p>

	<p>informations publiques, efforts de pédagogie, compte-rendus), plus ouvertes (accès facilité aux informations, aux débats) et permet d'associer plus largement les acteurs d'un territoire (en particulier ses citoyens) aux processus d'élaboration des choix publics qui les concernent.</p> <p>L'expression citoyenne et le dialogue entre les habitants contribuent à enrichir ce dialogue vers des choix publics mieux définis et compris par tous et participent au renforcement du lien social et de l'inclusion des habitants au sein de la communauté.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p><b>Sous-thématique « Relation administrations-usagers » :</b></p> <p>1/ Développement de la prise en compte de la problématique « société de l'information » dans les collectivités territoriales.</p> <p>2/ Développement du nombre et de la qualité de services dématérialisés/numériques rendus aux usagers ou aux agents et transformation de l'organisation des services publics pour optimiser leur production.</p> <p>3/ Développement du nombre d'initiatives visant la mutualisation et l'interopérabilité des systèmes de prestations de services dématérialisés/numériques.</p> <p>4/ Développement du nombre des utilisateurs de ces services dématérialisés</p> <p><b>Sous-thématique « Relation citoyens - élus » :</b></p> <p>1/ Développement d'initiatives de collectivités pour mobiliser les outils de la société de l'information dans le cadre de consultations ou d'exercices de concertation autour de sujets d'intérêt général pour leurs habitants.</p> <p>2/ Développement de l'emploi des TIC par les acteurs locaux de la société civile dans le débat démocratique.</p>
<p><b>Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact</b></p>	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets (société de l'information) : <b>40</b></li> <li>- Nombre de procédures numériques ouvertes aux usagers : <b>80</b></li> </ul> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'usage : <b>+ 15% à 12 mois</b></li> <li><b>+ 50% à 24 mois</b></li> </ul>
<p><b>Types d'actions éligibles</b></p>	<p><u>Exemples d'actions éligibles concourant à l'atteinte des objectifs stratégiques:</u></p> <p><b>Sous-thématique « Relation administrations - usagers » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérations de mutualisation concernant le développement de supports matériels et logiciels afin d'aider les collectivités, en particulier les plus petites (centre de ressources, plates-formes... ).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions d'accompagnement dans l'élaboration de stratégies concertées au niveau d'un même territoire (EPCI, Pays) de mise en oeuvre des TIC en synergie avec les Projets de ces territoires.</li> <li>• Actions d'information sur le potentiel des TIC à destination des décideurs publics ainsi que les actions d'accompagnement du changement dans les organisations.</li> <li>• Actions visant à permettre à des territoires peu engagés en la matière de franchir l'étape de mise en route de développement de services en ligne (études, diagnostic, définition de priorités...).</li> <li>• Actions/programmes menés par les Collectivités Territoriales pour le développement des TIC en direction des usagers au sein des territoires, pour ses propres services ou dans le cadre de partenariats.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Sous-thématique « Relation citoyens - élus » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions d'information, de sensibilisation pour faire connaître cet usage émergent des TIC en direction des publics cibles (acteurs de la concertation, de l'animation de quartier).</li> <li>• Réalisations portées par des institutions ou collectivités (Pays, EPCI, Communes...) qui visent la transparence et la participation des citoyens dans les processus d'élaboration des décisions publiques, l'objectif principal étant de montrer la faisabilité et la reproductibilité de ce type d'usage.</li> <li>• Soutien à la sensibilisation, à l'accompagnement d'autres acteurs clefs de la démocratie locale (associations, instances de concertation...contribuant par une approche géographique ou thématique, à aider les citoyens à devenir plus et mieux des acteurs de la vie de la cité et des choix publics, favorisant des comportements citoyens...).</li> </ul>
<p><b>Modalités de sélection des projets</b></p>	<p>Concernant l'éligibilité des dépenses, celles concourant à atteindre les objectifs stratégiques sont a priori éligibles. Cependant, les crédits disponibles limités conduisent à fixer les règles suivantes :</p> <p>le mobilier et l'immobilier sont inéligibles.</p> <p>Seront soumis systématiquement pour avis du comité d'experts les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont le déploiement de matériel représente plus du quart du montant total du dossier ; ce plafond passant à la moitié dans le cas de projets visant au développement de l'accès aux services publics en zones rurales et urbaines sensibles.</li> <li>• qui relèvent de financements publics de droit commun (au sens des compétences obligatoires).</li> <li>• dont des phases antérieures ont été soutenues (réurrence...).</li> </ul> <p>Les modalités doivent être précisées dans le cadre du</p>

	dispositif de gouvernance en fonction du domaine auquel elles s'appliquent.
<b>Références aux autres priorités et/ou aux priorités transversales</b>	Les dossiers qui n'appliqueront pas les principes d'éco-conditionnalité de la priorité transversale environnement seront inéligibles.
<b>Critères introduits par l'Evaluation stratégique environnementale</b>	Informier et sensibiliser les bénéficiaires à la gestion des déchets électriques et électroniques liés au renouvellement du matériel informatique (filiales de valorisation, recyclage, don à des associations caritatives).

## Priorité 7 – Faire de la télésanté un domaine d'excellence pour la région

<p><b>Eléments de diagnostic</b></p>	<p>La mauvaise situation sanitaire de la région Nord-Pas-de-Calais se caractérise notamment par quatre problèmes auxquels les outils de la société de l'information peuvent apporter des solutions précieuses :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la médiocrité des indicateurs de santé ;</li> <li>2. le recours tardif ou inadapté aux soins, un manque de suivi dans les démarches de santé et dans le parcours de soin ;</li> <li>3. une offre de soins inférieure aux moyennes nationales (équipements, démographie des professionnels de santé...) ;</li> <li>4. une offre de soins inégalitaire sur le territoire régional.</li> </ol> <p>Les outils de la société de l'information apportent des réponses très importantes à ces problèmes. Ils contribuent fortement au développement de la communication, de la coordination et de la concertation entre professionnels de santé pour une approche centrée autour du patient et permettent de compenser certaines difficultés d'accès et de suivi dans le parcours de soins ou d'améliorer la qualité des prises en charge via l'accompagnement de projets à la pointe des développements technologiques. L'engagement précoce de la région dans le domaine de la télésanté lui vaut une reconnaissance nationale qui s'est notamment traduite par la présence de deux expérimentations du dossier médical personnel dans la région. L'approfondissement de l'effort dans ce domaine doit permettre d'atteindre le niveau d'excellence en Europe.</p>
<p><b>Extraits du Cadre de Référence Stratégique National</b></p>	<p>III-2 A Priorité 2 : Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information</p> <p>« Généraliser le déploiement des plates-formes de services mutualisés en ligne pour de meilleurs services au public au meilleur prix. »</p> <p>« Favoriser la prise en compte des TIC pour l'innovation dans les secteurs publics et privés »</p>
<p><b>Stratégie</b></p>	<p>La télésanté peut être définie comme un ensemble d'outils rendant possibles des pratiques sanitaires, y compris à distance, dans des conditions de fiabilité, de sécurité, et de confidentialité compatibles avec la réglementation et l'éthique professionnelles.</p> <p>Trois domaines d'action principaux sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un cadre approprié pour soutenir la « santé en ligne »,</li> <li>• Lancer la fourniture de services de santé en ligne à travers des actions pilotes,</li> <li>• Diffuser les bonnes pratiques et évaluer les progrès</li> </ul>

	<p>accomplis.</p> <p>La région souhaite également promouvoir le développement d'une architecture cohérente, via l'interopérabilité des systèmes d'information de santé, permettant l'authentification des patients, des citoyens et des professionnels de santé de façon ubiquitaire, en complément des programmes nationaux en cours de déploiement (tel que le Dossier Médical Personnel).</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Utiliser les TIC pour <b>mieux organiser les prises en charge non programmées et d'urgence</b>, dans l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• garantir à l'ensemble de la population régionale un accès à des équipes compétentes et disponibles 24 heures sur 24 (améliorer la coordination entre les services d'urgences, la médecine de ville et les autres services hospitaliers).</li> <li>• améliorer les prises en charge médicales grâce à la télémédecine (horaires atypiques et/ou territoires en déficit médical).</li> <li>• développer les systèmes de veille et d'alerte sanitaire.</li> </ul> <p>Favoriser le déploiement des TIC pour une <b>prise en charge mieux concertée et coordonnée autour du patient</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser les prises en charge concertées notamment pour des publics spécifiques, entre la médecine de ville, la médecine hospitalière et les intervenants médico-sociaux. Les échanges de données transfrontalières devront également être favorisés dans un souci de complémentarité entre les offres de soins.</li> <li>• Assurer un meilleur suivi du patient afin de réduire le nombre d'actes médicaux et d'examen inutiles et, de ce fait, d'optimiser les ressources régionales.</li> <li>• Favoriser les projets présentant des innovations organisationnelles et du suivi du processus de soins, pour une optimisation des prises en charge autour du patient.</li> <li>• Améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et leur faciliter l'accès aux informations nécessaires (données bibliographiques, guides de bonne conduite, protocoles ou informations patients).</li> </ul> <p>Conditions indispensables au <b>développement des solutions de télésanté</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le choix de standards d'interopérabilité susceptibles d'améliorer la qualité et la sécurité entre professionnels de santé et entre ceux-ci et les patients.</li> <li>• Mettre en place des outils nécessaires au déploiement de solutions en télésanté (services d'annuaires uniques de patients, de professionnels de santé).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les TIC aux besoins et au travail des utilisateurs (la conception ou la réingénierie des applications doivent prendre en compte les attentes et les demandes des utilisateurs)</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact</b>	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets (société de l'information) : <b>60</b></li> <li>- Aires urbaines touchées par les projets : <b>100 %</b></li> </ul>
<b>Types d'actions éligibles</b>	<p>Les dépenses concourant à atteindre les objectifs stratégiques sont a priori éligibles. Cependant, les crédits disponibles limités conduisent à fixer les règles suivantes :</p> <p>le mobilier et l'immobilier sont inéligibles. Seront soumis systématiquement pour avis du comité d'experts les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont le déploiement de matériel représente plus du quart du montant total du dossier ;</li> <li>• qui relèvent de financements publics de droit commun ;</li> <li>• dont des phases antérieures ont été soutenues (récurrence...).</li> </ul>
<b>Exemples d'actions éligibles</b>	<p>Exemples d'actions éligibles concourant à l'atteinte des objectifs stratégiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Télé imagerie : nombre de projets PACS/silots d'images et ES concernés ;</li> <li>- Télémédecine : nombre de projets et champ d'application ;</li> <li>- Réseaux de santé (volet TIC) ;</li> <li>- Systèmes de communication ;</li> <li>- Modernisation des SIH (volets administratif et gestionnaire / volet médical) et dématérialisation des documents médicaux et administratifs ;</li> <li>- Outils communs (annuaires patients, annuaires prof de santé, ...)</li> <li>- Nouvelles technologies pour le développement des alternatives à l'hospitalisation.</li> </ul>
<b>Modalités de sélection des projets</b>	<p>Ces modalités doivent être déterminées dans le cadre du dispositif de gouvernance en fonction du domaine auquel elles s'appliquent.</p>
<b>Références aux autres priorités et/ou aux priorités transversales</b>	<p>Les dossiers qui n'appliqueront pas les principes d'éco-conditionnalité de la priorité transversale environnement seront inéligibles.</p>
<b>Critères introduits par l'Evaluation stratégique environnementale</b>	<p>Informier et sensibiliser les bénéficiaires à la gestion des déchets électriques et électroniques liés au renouvellement du matériel informatique (filères de valorisation, recyclage, don à des associations caritatives).</p>

## Priorité 8 – Continuité numérique territoriale

<p><b>Eléments de diagnostic</b></p>	<p>Dans une région favorisée par la densité de population et le peu de relief, le niveau de déploiement des réseaux de télécommunication est un des plus élevés de France (la technologie DSL touchait 99% de la population fin 2006). Ce constat ne doit pas occulter une réalité moins positive : d'une part, des territoires resteront durablement en zones d'ombre sans intervention publique et d'autre part, les écarts sont croissants parmi ceux actuellement desservis par cette technologie de base.</p> <p>De ce point de vue, <b>trois problèmes peuvent être identifiés</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des écarts durables et croissants entre les territoires quant aux conditions d'accès à l'Internet haut-débit dont ils disposent,</li> <li>• Les conséquences de ces écarts sur les conditions d'accès proposées aux entreprises,</li> <li>• l'évolution probable des dimensions techniques et économiques du marché dans les années qui viennent et leurs conséquences sur l'aménagement et le développement des territoires.</li> </ul>
<p><b>Extraits du Cadre de Référence Stratégique National</b></p>	<p>III-2 A Priorité 2 : Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information  « Améliorer l'accessibilité aux infrastructures à haut débit ou très haut débit dans les zones où le marché est défaillant. »</p> <p>« Améliorer l'appropriation des TIC par les PME, les TPE, les entreprises artisanales et les particuliers dans les zones rurales, les zones urbaines en difficulté ou périurbaines en conformité avec les schémas de cohérence régionaux. Insister sur le soutien aux services et aux usagers dans les zones moins accessibles. »</p>
<p><b>Stratégie</b></p>	<p>La région Nord – Pas de Calais apparaît comme étant plutôt bien dotée en matière de télécommunications, même si localement des problèmes existent. Dans le même temps, les télécommunications représentent un enjeu essentiel pour bénéficier des potentialités de la société de la connaissance.</p> <p>La stratégie en la matière consistera par conséquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A soutenir des actions répondant à des besoins parfaitement identifiés et qui devront concourir à l'homogénéité territoriale des conditions d'accès à l'Internet haut-débit proposées par les opérateurs aux abonnés potentiels (entreprises, particuliers, services publics),</li> <li>• A se doter des outils d'observation, d'analyse et d'accompagnement qui permettront d'apprécier les effets de l'évolution du marché des télécommunications sur</li> </ul>

		l'aménagement et le développement du territoire régional.
<b>Objectifs</b>		<p>1/ Contribuer à la continuité numérique territoriale tant pour les particuliers que pour les entreprises. Il s'agirait particulièrement de s'assurer de la disponibilité d'un accès à l'Internet haut-débit dans des conditions de base satisfaisantes aux besoins actuels ou futurs.</p> <p>2/ Accompagner le déploiement de services de télécommunication avancés au bénéfice des acteurs contribuant à des domaines d'intérêt général relevant directement de la société de la connaissance : recherche, enseignement supérieur, éducation, formation ...</p> <p>3/ Sensibiliser les acteurs publics et privés qui interviennent sur le domaine public afin qu'ils instaillent une dimension « télécom » dans leurs projets d'investissement (renouvellement urbain, aménagement de zones, travaux routiers ...) et accompagner les projets de mutualisation.</p> <p>4/ Réaliser les actions d'observation du marché des télécommunications en région.</p>
<b>Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact</b>		<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets (société de l'information) : <b>40</b></li> </ul> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Population supplémentaire ayant accès aux réseaux à large bande (<b>pour les abonnés :foyers, entreprises, administration</b>) : <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>1 Mb/s – 100%</b></li> <li>● <b>10 Mb/s – 50%</b></li> <li>● <b>50 Mb/s – 20%</b></li> </ul> </li> <li>- Nombre de zones d'activités économiques répondant au critère de labellisation de zones « haut débit » (desserte par 3 opérateurs au minimum) : <b>24</b></li> </ul>
<b>Types éligibles d'actions</b>		<p>L'intervention du FEDER au titre des actions prioritaires définies dans l'annexe IV du règlement 1083/2006 s'exercera, dans le respect des principes réglementaires et du droit de la concurrence, dans les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le financement des infrastructures de haut débit sera pris en compte dans les petites communes isolées situées en zones blanches ;</li> <li>• le financement des infrastructures de très haut débit sera possible dans les zones d'activité économique lorsque l'insuffisance de l'initiative privée sera démontrée de façon avérée (par exemple avec des appels d'offres infructueux du fait d'un modèle économique ne permettant pas de retour d'investissement dans des conditions raisonnables, ou par tout autre moyen probant).</li> </ul> <p>Les dépenses concourant à atteindre les objectifs stratégiques sont a priori éligibles.</p> <p>Cependant, les crédits disponibles limités conduisent à fixer</p>

	<p>les règles suivantes :</p> <p>le mobilier et l'immobilier sont inéligibles. Seront soumis systématiquement pour avis du comité d'experts les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont le déploiement de matériel représente plus du quart du montant total du dossier ;</li> <li>• qui relèvent de financements publics de droit commun ;</li> <li>• dont des phases antérieures ont été soutenues (récurrence...).</li> </ul> <p>Exemples d'actions éligibles concourant à l'atteinte des objectifs stratégiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes, infrastructures et équipements techniques nécessaires à la résorption des zones d'ombre et au pré-équipement des ZAE stratégiques pour l'économie régionale et où le Haut-Débit représente un facteur de compétitivité important ;</li> <li>- Etudes de faisabilité et déploiement de réseaux régionaux de services avancés d'échange d'informations ;</li> <li>- Actions de sensibilisation, d'accompagnement et de réalisation de schémas directeur pour la gestion du domaine public ;</li> <li>- Mise en place d'une plate-forme d'observation et de services aux acteurs publics dans le domaine des télécommunications ;</li> <li>- Mise en place d'un réseau régional des établissements locaux d'enseignement (EPLÉ).</li> </ul>
<p><b>Modalités de sélection des projets</b></p>	<p>Ces modalités doivent être déterminées dans le cadre du dispositif de gouvernance en fonction du domaine auquel elles s'appliquent.</p>
<p><b>Références aux autres priorités et/ou aux priorités transversales</b></p>	<p>Les dossiers qui n'appliqueront pas les principes d'éco-conditionnalité de la priorité transversale environnement seront inéligibles.</p>
<p><b>Critères introduits par l'Evaluation stratégique environnementale</b></p>	<p>Informers et sensibiliser les bénéficiaires à la gestion des déchets électriques et électroniques liés au renouvellement du matériel informatique (filiales de valorisation, recyclage, don à des associations caritatives).</p>